

INKANTER SANT-TEGONEC LOGEINER

Samedi 27 avril 2019
saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh



Numéro 87

BIBLIOTHÈQUE

Sélection mai-juin

« Poules et autres animaux domestiques »

La poule est à l'honneur à la bibliothèque ! Vous souhaitez en savoir plus sur cet animal ? Vous voulez lire une histoire de poules ? Enfants, adultes, retrouvez la poule et ses compagnons domestiques dans des documentaires et des histoires tendres ou farfelues. **Horaires de la bibliothèque :** **lundi: 10h-12h/16h30-18h30 ; mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30 ; mercredi : 14h30-18h30 ; samedi: 10h-12h.** **Contact : Tél. 02 98 78 96 83.**

bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh
www.biblio-st-thegonnec-loc-eguiner.com

PORTES OUVERTES DES ECOLES PRIVEES

- Ecole du Sacré-Cœur le **samedi 27 avril** de 10h à 12h30.
- Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc le **samedi 4 mai** de 10h à 12h.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE

Mardi 30 avril, de 15h à 16h, des baisses de pression d'eau pourraient être ressenties par les habitants des lieux-dits situés au sud de la voie ferrée. En effet, Enedis doit procéder ce jour-là au remplacement du compteur électrique du surpresseur du Keff.

ZUMBA KIDS



Dans l'optique de créer une association pour permettre aux enfants de pratiquer la danse (Zumba kids) en Saint-Thégonnec, une habitante de la commune vous propose de compléter ce questionnaire afin de déterminer la viabilité de ce projet. <https://fr.surveymonkey.com/r/MFV7PJK>

RANDONNEE PEDESTRE

L'Association Saint-Thégonnec Patrimoine Vivant propose le **dimanche 28 avril** une randonnée pédestre, ouverte à tous. Deux circuits au choix (6 ou 10 Km). Départ à 14 h précises du parking de la salle des fêtes (Park an Iliz). Covoiturage jusqu'au parking centre-bourg de La Feuillée.

CONFERENCE

L'association Être Bien Être Soi propose le **jeudi 9 mai** à 20h, salle des associations, en St-Thégonnec, une conférence gratuite : « Vivre consciemment, plus librement », par Carole Aveline (formatrice en entreprises et pour les services de l'Etat, enseignante en université, consultante, conférencière, chanteuse, comédienne, réalisatrice, coach vocal). Par observation de vos modes de fonctionnement inconscients et l'évaluation de leurs conséquences, découvrez comment :

- vous libérer de programmations d'ordre familial, culturel, spirituel, ou autre qui vous emprisonnent ;
- cesser de reproduire de génération en génération, les mêmes dynamiques ;
- faire des choix conscients et non pré-déterminés.

Renseignements au 06 79 19 32 06.

POULET MASSALE

Organisé par les associations de parents d'élèves de l'école publique F-M Luzel, il aura lieu le **samedi 11 mai**. Plats à emporter de 17h30 à 21h, à la salle des fêtes. 6 € la part, et sur place samoussas faits maison sans réservation, 2 € les 5. Pensez à apporter vos récipients. **Réservations au 06 81 53 40 79 et chez Utile.**

CHASSE AUX FRIANDISES

La désormais traditionnelle chasse aux friandises, pour les enfants âgés de 2 à 10 ans, accompagnés d'un adulte, organisée par le CCAS de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner se déroulera le **samedi 4 mai** de 10h à 12h sur les circuits de randonnée de Bodineri. Une participation d'1 € par enfant sera demandée. Une collation sera offerte à tous les participants. A l'issue de l'animation, chaque enfant repartira avec un sachet de friandises. Inscription impérative pour le 30 avril à l'adresse suivante : joel.rumeur29@orange.fr ou par téléphone : 0298780489 ou 0686715278.

Cette année, nous vous proposons d'apporter votre pique-nique pour prolonger les festivités.

MISE A DISPOSITION DE PIEGES

Contre les frelons asiatiques

Avec le retour de jours plus longs, d'un temps plus clément, les reines sortent de terre, où elles hibernent, prêtes à fonder de nouveaux nids. Déjà fécondées, il leur suffit de se poser sur une haute branche pour lancer leur futur nid, et entamer la ponte. Réduire la population de frelons à ce stade, où la majorité des mâles et des ouvrières a été décimée par l'hiver, permet d'enrayer la prolifération. C'est maintenant qu'il faut poser des pièges en vue de la capture de ces jeunes reines fécondées, avant les premières chaleurs printanières.

La municipalité, soucieuse du danger que représente la prolifération des frelons asiatiques, lance une campagne de piégeage. Des pièges seront installés par les services techniques sur des terrains communaux.

Vous voulez participer à l'effort collectif ?

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner distribue gratuitement des pièges à ses administrés, ainsi que la notice d'utilisation. Pour pouvoir en bénéficier, il faut habiter la commune, et se rendre dans une de vos mairies.

Renseignements en mairie : 02 98 79 61 06.

LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales, dont les réunions sont publiques, se réunira le **jeudi 2 mai**, à 9h30, à la mairie de Saint-Thégonnec.

DECLARATION D'IMPOTS EN LIGNE

La Cyber-Base de Morlaix Communauté met en place un atelier d'accompagnement à la déclaration d'impôts.

Dates au choix : **jeudi 2 mai ou jeudi 9 mai.**

Inscription obligatoire - 02 98 15 15 95.

COLLECTE DES ORDURES ET DECHETERIE

En raison des fêtes de la fête du travail et de la commémoration de la fin de la 2nde guerre mondiale, il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères les mercredis 1^{er} et 8 mai. La déchèterie sera fermée ces jours-là. La collecte des ordures est reportée aux jeudis 2 et 9 mai, à partir de 14h.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Françoise Laurent, assistante sociale, assure une permanence mensuelle en mairie le premier jeudi de chaque mois. Sans rendez-vous. Pour tout renseignement, s'adresser au CDAS à Morlaix, 21 rue de Poulfanc.
Tél. : 02 98 88 99 90.

La prochaine permanence aura lieu le jeudi 2 mai.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le **26 mai**. Tous les électeurs vont recevoir une nouvelle carte.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors du scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place (le jour du scrutin, le mandataire doit détenir **une seule procuration établie en France**. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger). La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur service-public.fr. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Quand faire la démarche : le mandant doit faire la demande le plus tôt possible et à tout moment de l'année. Il n'y a pas de délai limite. Il convient toutefois de tenir compte du délai d'acheminement par voie postale du volet de procuration destiné à la mairie (si ce document n'arrive pas à temps, la procuration ne pourra pas être enregistrée).

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/> - rubrique élections.

3^{ème} EDITION DES PORTES OUVERTES TRIGLAZ

Votre centre de tri des emballages ménagers recyclables du Nord Finistère (poubelles jaunes), ouvre ses portes à Plouédern, les **mercredi 12 et vendredi 14 juin** de 14h à 20h.

Sur place, animations et jeux concours, lots à gagner.

Vous êtes invités à vous inscrire auprès de Morlaix Communauté au 02 98 15 22 60. Un transport collectif est proposé sur inscription. Visite gratuite via un parcours pédagogique d'une heure, à partir de 6 ans.

Attention : inscriptions obligatoires, nombre de places limité.



CELTIC BUS EMPLOI

Le bus de l'emploi « Celtic Bus » fera des permanences sur Park An Iliz en Saint-Thégonnec, le **30 avril**, le 18 juin, le 24 septembre et le 26 novembre de 14h30 à 17h00.

PEUT-ON FAIRE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

Non, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Règle générale : **Les particuliers n'ont plus le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.** Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

À savoir : Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

SANCTIONS : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc...) ne peuvent être effectués que : les samedis de 9h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, (Arrêté préfectoral du 20/12/1996).

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.



www.defense.gouv.fr/jdc

QUI ? : Tous les français, filles et garçons dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

POURQUOI ? : Pour vous inscrire en vue de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ? : à la mairie de votre domicile

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Ou sur Internet sur service-public.fr

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Des permanences de Yoann Dutertre ont lieu à 14 h, en mairie de Saint-Thégonnec, un mardi après-midi sur deux, les semaines paires.

Contact : 02 98 15 15 50.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de permanence le mardi 16 avril. **La prochaine permanence aura lieu le mardi 30 avril.**